



Réseau Environnement

Catalyseur de l'économie verte au Québec

**Atteindre les objectifs de réduction
des émissions de GES du Québec**





Table des matières

Introduction.....	3
Mise en contexte.....	4
Principes directeurs des recommandations.....	5
1. Économie verte.....	5
2. Écofiscalité.....	5
3. Innovation.....	5
4. Modernisation de la réglementation.....	5
5. Gestion des données.....	6
6. Information, sensibilisation et éducation.....	6
Secteurs d'activités à l'origine des émissions de GES au Québec.....	7
1. Transports.....	7
2. Industries.....	8
3. Résidentiel, commercial et institutionnel.....	10
4. Matières résiduelles.....	12
5. Environnement naturel.....	13
Conclusion.....	15
Annexe – Résumé des points saillants.....	16
Références.....	17



Introduction

Réseau Environnement est le plus important regroupement de spécialistes en environnement au Québec et a pour mission d'être le catalyseur de l'économie verte au Québec. Il regroupe des spécialistes des domaines public, privé et universitaire qui œuvrent dans les secteurs de l'eau, des matières résiduelles, de l'air, des changements climatiques, de l'énergie, des sols et eaux souterraines, ainsi que de la biodiversité.

Réseau Environnement soumet des recommandations en lien avec [l'inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre \(GES\) de 2019](#), rendu public par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) le 15 décembre 2021. Ces commentaires ont pour objectif de rendre plus atteignables les cibles de réduction de GES selon les échéances fixées par le gouvernement.

Afin de préparer ces recommandations, Réseau Environnement a invité des membres experts de ses différents secteurs à se prononcer sur les enjeux entourant l'atteinte de la cible québécoise de réduction des émissions de GES pour 2030 qui est de 37,5%.

La première section de ce document présente des principes directeurs à considérer pour soutenir la mise en place des recommandations. Puis, ces recommandations se trouvent dans la deuxième section du document et s'articulent autour des secteurs d'activité à forte intensité carbone au Québec.



Mise en contexte

L'inventaire des émissions de GES est publié annuellement par le MELCC. Il est établi à partir de données recueillies auprès d'entreprises et d'institutions, en plus de se baser sur des données obtenues principalement de Statistique Canada, d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC), de divers ministères et organismes gouvernementaux québécois.

Seules les émissions générées à l'intérieur des frontières du Québec sont comptabilisées. Toutefois, certaines émissions ne sont pas comptabilisées dans le total de l'inventaire, soit le CO₂ provenant de la biomasse, les émissions provenant de combustibles fossiles utilisés dans le transport international (aérien et maritime), et les émissions provenant des réservoirs hydroélectriques.

À la lecture de l'inventaire, une augmentation des émissions de GES par rapport à 2018 est constatée. Toutefois, une diminution de 2,7 % des émissions par rapport à leur niveau de 1990 est aussi observée. Le gouvernement souhaite atteindre la cible de réduction des émissions de GES de 37,5 % par rapport à leur niveau de 1990 d'ici 2030 et la carboneutralité d'ici 2050.



Principes directeurs des recommandations

Les principes directeurs suivants sont à considérer pour soutenir la mise en place des recommandations pour les différents secteurs d'activités présentées dans ce document.

1. Économie verte

L'économie verte est une approche pour mettre en œuvre le développement durable. Elle entraîne une [amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie des ressources](#). Elle comporte des moyens pour verdir l'économie, tels que l'économie circulaire, les technologies propres et les pratiques d'affaires écoresponsables.

2. Écofiscalité

Les mesures proposées pour réduire les émissions de GES des secteurs d'activités les plus polluants devraient être encadrées selon les principes de l'écofiscalité. Il est recommandé d'utiliser des instruments économiques pour décourager des activités nuisant à la protection de l'environnement et récompenser les comportements cohérents qui lui sont favorables.

3. Innovation

À travers de nouvelles subventions ou de nouvelles mesures incitatives, nous suggérons que les entreprises et les jeunes pousses qui développent des technologies démontrant un fort potentiel de réduction de carbone ou de fixation du carbone reçoivent de l'aide supplémentaire. Ces entreprises ont le potentiel de développer de nouveaux processus et des méthodes innovantes pour favoriser la réduction des émissions de GES.

4. Modernisation de la réglementation

La réglementation devrait être alignée avec les actions à prendre pour réduire les émissions de GES. Par exemple, le décalage et le manque de flexibilité du cadre réglementaire du secteur de l'énergie au Québec contribuent à freiner le déploiement de nouvelles énergies d'innovations (ex. efficacité énergétique, tarification, production décentralisée, stockage, technologies) et



d'opportunités d'exportations d'électricité qui permettraient d'accélérer la décarbonation des marchés régionaux de façon efficace et optimale. Une modernisation de la réglementation qui corrigerait ce décalage pourrait donc devenir un moteur d'innovation favorisant une relance verte vers l'atteinte de cibles de décarbonation.

5. Gestion des données

Pour assurer la précision des données de l'inventaire québécois de GES émis chaque année, il est important que les données récoltées soient normalisées et soient facilement accessibles et disponibles pour le public. Nous suggérons que des normes soient instaurées pour que les différents ministères comptabilisent de manière équivalente leurs émissions de GES. D'après la Chaire de gestion du secteur de l'énergie à HEC Montréal (2022), [les résultats actuels sont souvent non vérifiés ni standardisés, et certaines des réductions comptabilisées ont même lieu en dehors de la province.](#)

6. Information, sensibilisation et éducation

Pour atteindre les objectifs fixés, Réseau Environnement suggère d'outiller davantage les citoyens, les entreprises et les instances gouvernementales à diminuer leur empreinte carbone et comprendre l'impact des changements climatiques sur l'environnement et la santé humaine. Nous recommandons d'éduquer les parties prenantes notamment en proposant des formations professionnelles et tout au long du cursus scolaire. De plus, ces formations devraient aborder la notion d'imputabilité individuelle et collective qui consiste à ce qu'une personne ou une collectivité rende compte de la façon dont elle s'est acquittée d'une responsabilité déléguée.

Secteurs d'activités à l'origine des émissions de GES au Québec

1. Transports

Situation actuelle

Le transport (routier, aérien, maritime, ferroviaire et hors route et le transport du gaz naturel par pipeline) représentait 43,3% (36,5 Mt éq. CO₂) des émissions totales de GES en 2019, soit le principal secteur émetteur de GES au Québec. Le transport routier (motocyclette, automobile, camion léger et véhicule lourd) représentait à lui seul 79,4% des émissions du secteur, soit 34,4% des émissions totales de GES. En pleine expansion depuis les années 1990, les émissions de GES produites par le secteur des transports ont connu une croissance de 34,6%.

Recommandations

1.1. Repenser l'aménagement urbain en favorisant l'approche RTA (Réduction, Transfert, Amélioration) :

Considérant que le ministère des Transports articule son [plan d'action 2018-2023 de la Politique de mobilité durable](#) selon l'approche RTA, nous recommandons de mettre de l'avant les pistes de solutions suivantes :

- Réduction : Pour réduire les distances à parcourir et la dépendance à l'automobile, accueillir la croissance résidentielle et économique dans les milieux déjà urbanisés, en la dirigeant en priorité vers les secteurs qui ont le meilleur bilan carbone par habitant, c'est-à-dire les secteurs qui ont une bonne desserte par les commerces, les services et les activités du quotidien.
- Transfert : Favoriser le transport actif et collectif, en misant sur l'aménagement d'infrastructures qui privilégient la mobilité active et en instaurant des mesures incitatives au transport responsable.
- Amélioration : Favoriser l'utilisation de véhicules électriques, hybrides ou à l'hydrogène vert en instaurant des mesures dissuasives telles que des taxes pour les grands consommateurs de carburants fossiles et les propriétaires de VUS. Utiliser ces revenus



pour favoriser l'électrification et subventionner le développement d'infrastructure pour l'électrification et la mobilité active.

1.2. Réduire le transport des sols en favorisant des méthodes de gestion responsables:

Pour limiter le transport routier de sols contaminés, mettre en place des mesures afin de favoriser les méthodes de réhabilitation sans excavation et transport de sol tel que le traitement in situ. Afin de favoriser la mise en place de ce traitement au Québec, Réseau Environnement a rédigé une série de recommandations au sein d'un mémoire sur le sujet : [Mémoire sur le traitement in situ](#).

En outre, favoriser des solutions de proximité pour la valorisation des sols faiblement contaminés excavés afin d'éviter le transport vers les centres de disposition et de limiter l'utilisation de sols neufs. Des recommandations en lien avec la valorisation des sols contaminés AB et BC ont été émises par Réseau Environnement à travers ce mémoire : [Mémoire sur les débouchés pour les sols contaminés](#).

2. Industries

Situation actuelle

Les industries représentaient 29,4% (24,8 Mt éq. CO₂) des émissions totales de GES en 2019. La combustion industrielle représentait à elle seule 50,1% des émissions totales, les procédés industriels et l'utilisation des produits représentaient 49,3% des émissions totales et les émissions fugitives contribuaient à 0,6% des émissions totales. Les émissions émises par les industries ont diminué de 22,7% entre 1990 et 2019. Toutefois, le secteur se place tout de même au deuxième rang des secteurs les plus émetteurs de GES.



Recommandations

2.1. Augmenter l'indice de circularité de l'économie du Québec :

L'économie circulaire a pour objectif de réduire la consommation de ressources, ceci permettant de limiter la production industrielle. Ainsi, en développant des processus circulaires, la combustion industrielle et les procédés industriels seraient diminués. En 2021, seulement [3,5% de l'économie du Québec était circulaire](#) comparativement à la moyenne mondiale qui est de 8,6% et celle des Pays-Bas à 24,5%.

Pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de GES, l'économie circulaire constitue la voie à suivre sur les plans de la production et de la consommation. Selon la Fondation Ellen Macarthur (2020), [s'appuyer uniquement sur l'efficacité énergétique et le passage aux énergies renouvelables ne résoudra que 55% des émissions mondiales de GES](#). En adoptant des pratiques circulaires, nous pouvons réduire une proportion significative des 45% restants. Selon le Centre d'économie circulaire (CEC) de la Cambridge Judge Business School, l'économie circulaire répond à un échec du marché qui distribue inefficacement les biens et services en raison des coûts environnementaux et sociaux cachés et non reflétés dans la valeur marchande. Si nous continuons avec le modèle linéaire, plus de deux planètes en ressources naturelles pourraient être nécessaires d'ici 2030.

En parallèle avec les recommandations ressorties de l'[étude du CIRANO](#) sur l'économie circulaire, nous recommandons de :

- 2.1.1. Soutenir financièrement, à l'aide de programmes, les démarches territoriales en économie circulaire, telles que les [symbioses industrielles](#), les projets de feuille de route régionale et les entreprises qui optimisent l'usage des ressources pour minimiser l'utilisation des ressources non renouvelables et optimiser les flux de matières premières;
- 2.1.2. Normaliser les mesures et accroître la collecte de données pour la valorisation des matières industrielles, notamment par l'entremise d'une [fiche de données de circularité des produits](#);

- 2.1.3. Mettre en œuvre des actions pour créer une nouvelle filière énergétique afin de valoriser les rejets (la chaleur) dans les industries, tout en réduisant les besoins en ressources (combustibles ou électricité). Pour ce faire, mettre en place des actions selon les résultats de l'[Évaluation du potentiel de valorisation des rejets thermiques au Québec](#).

2.2. Optimiser la consommation énergétique des entreprises :

Appuyer les entreprises industrielles dans la gestion de l'énergie et l'analyse des données. Rendre notamment la norme ISO 50001 obligatoire à partir de 2023 pour les grands consommateurs d'énergie qui souhaitent participer aux programmes d'aide financière, comme il est indiqué dans la [mise à niveau du Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques](#).

3. Résidentiel, commercial et institutionnel

Situation actuelle

Le secteur résidentiel, commercial et institutionnel (principalement le chauffage des bâtiments) représentait 10,0% (8,4 Mt éq. CO₂) des émissions totales de GES du Québec en 2019. Le sous-secteur résidentiel contribuait à lui seul à 41,5% des émissions du secteur. Les sous-secteurs commercial et institutionnel en représentaient 58,5%. Entre 1990 et 2019, les émissions de GES produites par le secteur résidentiel, commercial et institutionnel ont diminué de 24,9%.

Recommandations

3.1. Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments :

Pour les constructions actuelles, il est suggéré de rendre plus accessibles, particulièrement pour le réseau de la santé et le réseau des centres de services scolaires, les programmes d'aide financière afin de rendre les bâtiments plus efficaces et efficaces énergétiquement. Il serait intéressant d'encourager entre autres l'isolation complète des bâtiments (sol, murs et toit), l'utilisation de systèmes de chauffage à haut rendement énergétique ainsi que les pompes géothermiques. Il



serait de plus bénéfique d'inciter au verdissement (toitures et murs) pour permettre de rafraîchir naturellement les bâtiments lors de canicules. Enfin, nous tenons à souligner le travail accompli pour [convertir les appareils de chauffage au mazout](#) vers des sources d'énergie renouvelable. De plus, nous recommandons également de réduire l'utilisation du gaz naturel pour le chauffage par l'entremise de subventions et de programmes d'accompagnement.

Pour les nouvelles constructions, il serait souhaitable d'établir des lignes directrices et mettre à jour le code du bâtiment, afin de mettre en œuvre des stratégies passives de conception (ex. : orientation du bâtiment, sources contrôlables de lumière naturelle, isolation) et ainsi réduire de manière importante les besoins en énergie. De plus, il serait intéressant de prévoir des spécificités afin de favoriser l'électrification des bâtiments pour introduire l'utilisation d'énergies renouvelables telles que l'éolien et le solaire.

De manière générale, pour mieux gérer la consommation énergétique des bâtiments, il serait intéressant de subventionner le développement d'outils numériques permettant d'optimiser la consommation d'énergie (gestion du chauffage, de la ventilation et de la climatisation). Il faudrait par la suite proposer des programmes de financement pour promouvoir leur utilisation.

3.2. Inciter à réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments :

À travers des campagnes de sensibilisation et d'information, éduquer les populations sur les mesures à prendre pour réduire leur consommation d'énergie dans leurs habitations (ne pas surchauffer les logements, installer une pompe pour économiser l'eau chaude, installer des thermostats électroniques programmables).

De manière plus large, établir des normes pour diminuer la consommation d'énergie dans les commerces, restaurants et institutions. Par exemple, il serait intéressant d'interdire l'ouverture des portes d'entrée des magasins lorsque la climatisation fonctionne, comme cela [se fait déjà dans plusieurs villes françaises notamment à Paris et Lyon](#).

4. Matières résiduelles

Situation actuelle

Le secteur des matières résiduelles représentait 7,8% (6,6 Mt éq. CO₂) des émissions totales de GES en 2019, dont 95% sous forme de méthane (CH₄). L'enfouissement des déchets municipaux représentait à elle seule 91,0% des émissions, soit l'activité la plus émettrice de ce secteur. Entre 1990 et 2019, les émissions du secteur des déchets et des matières résiduelles ont diminué de 16,6%, notamment en raison du captage des biogaz dans plusieurs sites d'enfouissement municipaux.

Recommandations

4.1. Réduire le gaspillage alimentaire :

Selon le [portrait de RECYC-QUÉBEC](#), les pertes et le gaspillage d'aliments destinés à l'alimentation humaine se situeraient entre 3,22 et 4,41 kg par ménage et par semaine. 1/3 de la nourriture produite dans le monde est perdue ou jetée. Si le gaspillage alimentaire était un pays, il serait le 3^e plus gros producteur de GES, après la Chine et les États-Unis.

Par des campagnes d'information massives, il est essentiel d'éduquer les populations aux mesures à prendre pour réduire les quantités d'aliments jetés chaque semaine par les ménages : [acheter seulement le nécessaire, planifier les menus à l'avance, acheter en vrac, préparer une liste d'épicerie, conserver les aliments à bonne température, etc.](#) En parallèle, il est important d'appuyer collectivement les nouvelles initiatives qui développent des projets d'économie circulaire et de réduction du gaspillage alimentaire.

4.2. Instaurer la collecte des matières organiques dans les commerces, les institutions et les industries :

[Environ 53 % du gaspillage alimentaire](#) est attribuables à l'industrie (transformation alimentaire, vente au détail, agriculture, restauration et hôtellerie, transport et entreposage).



En plus de prendre des mesures pour réduire le gaspillage alimentaire, mettre en place la collecte des matières organiques pour les restaurants, institutions et industries, à l'échelle du Québec, et la rendre obligatoire. Pour soutenir l'adaptation à cette nouvelle exigence, offrir des subventions d'intégration aux restaurants, institutions et industries.

4.3. Recycler les matériaux dans le réseau de la santé :

[Environ 85% des déchets liés aux soins de santé](#) sont comparables aux ordures ménagères et ne sont pas dangereux.

Nous suggérons de mettre en place une stratégie pour recycler les matériaux qui ne sont pas dangereux dans le réseau de la santé. En parallèle, ceci devrait être fait en guidant les CIUSSS à revoir leurs pratiques de gestion des déchets.

4.4. Adopter une stratégie écoresponsable de gestion des bâtiments :

Une stratégie doit être envisagée afin de considérer le cycle de vie complet d'un bâtiment et ainsi de limiter les pertes matérielles et de favoriser le recyclage des bâtiments et des matériaux. Une approche de déconstruction permettrait de favoriser la réutilisation et le recyclage de la matière, selon la hiérarchie des 3RV, et détourner davantage le bois et les résidus de l'élimination. Ainsi, nous recommandons d'inclure dans la stratégie de :

- Prioriser l'usage des bâtiments existants;
- Favoriser la déconstruction plutôt que la démolition;
- Améliorer le recyclage et les débouchés pour les résidus provenant de la construction, la rénovation et la déconstruction ou la démolition.

5. Environnement naturel

Situation actuelle

Il est difficile de déterminer la situation actuelle des émissions de GES en provenance de l'environnement naturel, car les émissions ne sont pas prises en compte dans l'inventaire



québécois des émissions de GES. Pourtant, par souci de transparence, il serait important de les indiquer comme cela se fait en Colombie-Britannique. En effet, la déforestation ou perte de canopée en milieu urbain, les feux de forêt et l'expansion des terres agricoles engendrent des quantités importantes de GES chaque année. « Les incendies qui ont frappé différentes régions du monde en 2021, dont les feux de forêt au Canada, ont généré pas moins de 1,7 milliard de tonnes de gaz à effet de serre ». De plus, la perte de puits de carbone engendrée par les catastrophes naturelles et les activités humaines multiplie davantage les quantités de GES émis dans l'atmosphère. Ces puits de carbone, qui agissent comme des réservoirs, permettraient d'absorber davantage de carbone atmosphérique.

Recommandations

5.1. Accélérer les efforts de conservation et de restauration des milieux naturels :

Pour limiter les émissions de CO₂ reliées à l'environnement naturel, il est recommandé d'augmenter les aires protégées au Québec afin de limiter l'exploitation des terres naturelles et garder les capacités de séquestration des forêts, des milieux humides et hydriques. Pour se faire, il est recommandé de mettre en place des programmes de financement pour des projets axés sur l'environnement notamment pour que des organismes de conservation et des municipalités puissent acheter des terrains, des milieux humides ou des milieux hydriques avec pour objectif de les protéger.

De plus, il est recommandé d'utiliser des outils comme [Maps-Crowther Lab](#) pour identifier les endroits au Québec qui sont adaptés pour faire pousser des arbres et qui seront entièrement dédiés à la captation et la séquestration du carbone.

Enfin, nous recommandons de prendre en compte le potentiel de captation et de séquestration du carbone potentiellement perdu dans les études et évaluations environnementales de projets d'exploitation.



Conclusion

Pour conclure, Réseau Environnement souhaite réitérer l'importance d'accélérer la réduction des émissions de GES au Québec afin de limiter les conséquences du réchauffement climatique. Des membres experts ont été consultés pour développer des recommandations qui pourront avoir un impact significatif sur l'atteinte des objectifs. Ces recommandations ont été articulées selon les principaux secteurs d'activités émetteurs de GES au Québec.

1. Les recommandations en lien avec le transport suggèrent de repenser l'aménagement urbain pour limiter les distances à parcourir et de manière générale d'agir efficacement selon l'approche RTA. De manière plus spécifique, il est suggéré de favoriser des méthodes responsables de gestion des sols urbains afin de réduire les quantités à transporter.
2. La recommandation reliée à l'industrie suggère d'augmenter l'indice de circularité du Québec et d'optimiser la consommation énergétique des entreprises.
3. Pour le secteur résidentiel, commercial et industriel, il est recommandé d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et d'inciter à réduire la consommation d'énergie des citoyens.
4. Les recommandations reliées aux matières résiduelles proposent de réduire le gaspillage alimentaire, d'instaurer la collecte des matières organiques dans les restaurants, institutions et industries, de recycler les matériaux dans le réseau de la santé et d'envisager une approche globale de déconstruction sur les chantiers.
5. Enfin, la recommandation en lien avec l'environnement naturel suggère d'accélérer les efforts de conservation et de restauration des milieux naturels.

Ces recommandations devraient être développées en considérant les principes directeurs proposés dans le document, soit l'économie verte, l'écofiscalité, l'innovation, la modernisation de la réglementation, la gestion des données, l'information, la sensibilisation et l'éducation.

Finalement, Réseau Environnement souhaite travailler en collaboration avec le gouvernement du Québec pour atteindre les cibles fixées en matière de réduction des émissions de GES. Réseau Environnement et son comité d'experts et d'expertes restent disponibles pour poursuivre les démarches en cours, approfondir les réflexions et développer des stratégies efficaces de réduction de nos émissions de GES.



Annexe – Résumé des points saillants

Principes directeurs des recommandations :

1. Économie verte
2. Écofiscalité
3. Innovation
4. Modernisation de la réglementation
5. Gestion des données
6. Information, sensibilisation et éducation

Recommandations principales par secteur :

1. Transports

- 1.1. Repenser l'aménagement urbain en favorisant l'approche RTA (Réduction, Transfert, Amélioration);
- 1.2. Réduire le transport des sols en favorisant des méthodes de gestion responsables;

2. Industries

- 2.1. Augmenter l'indice de circularité de l'économie du Québec;
- 2.2. Optimiser la consommation énergétique des entreprises;

3. Résidentiel, commercial et institutionnel

- 3.1. Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments;
- 3.2. Inciter à réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments;

4. Matières résiduelles

- 4.1. Réduire le gaspillage alimentaire;
- 4.2. Instaurer la collecte des matières organiques dans les commerces, les institutions et les industries;
- 4.3. Recycler les matériaux dans le réseau de la santé;
- 4.4. Adopter une stratégie écoresponsable de gestion des bâtiments

5. Environnement naturel

- 5.1. Accélérer les efforts de conservation et de restauration des milieux naturels.

Références

Chair de gestion du secteur de l'énergie de HEC Montréal. (2022). *État de l'énergie au Québec*. https://energie.hec.ca/wp-content/uploads/2022/03/EEQ2022_web.pdf

Chair de gestion du secteur de l'énergie de HEC Montréal. (2021). *Évaluation du potentiel de valorisation des rejets thermiques au Québec*. https://energie.hec.ca/wp-content/uploads/2021/11/PPT_RejetsThermiques.pdf

Crowther lab. (2020). Interactive maps. <https://crowtherlab.com/maps/#/>

Ellen Macarthur Foundation. (2020). *Financing the circular economy – Capturing the opportunity*. <https://emf.thirdlight.com/link/17z1dk7idbty-lrrp3s/@/preview/1?o>

FISSAC. (2022). *Qu'est-ce que la symbiose industrielle*. <https://fissacproject.eu/fr/quest-ce-que-la-symbiose-industrielle/>

Gouvernement de la Colombie-Britannique. (2022). *Provincial greenhouse gas emissions inventory*. <https://www2.gov.bc.ca/gov/content/environment/climate-change/data/provincial-inventory>

Gouvernement du Québec. (2021). *INVENTAIRE QUÉBÉCOIS DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE EN 2019 ET LEUR ÉVOLUTION DEPUIS 1990*. <https://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/ges/2019/inventaire1990-2019.pdf>

Gouvernement du Québec. (2022). *Réduire le gaspillage alimentaire*. <https://www.quebec.ca/sante/alimentation/reduire-gaspillage-alimentaire>

Le Devoir. (2021). *Les feux de forêts ont libéré des quantités records de GES en 2021*. <https://www.ledevoir.com/environnement/652191/les-feux-de-forets-ont-libere-1-7-milliard-de-tonnes-de-gaz-a-effet-de-serre-en-2021>

MAPAQ. (2022). *Gaspiilage alimentaire*. <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Restauration/Qualitedesaliments/Pages/Gaspillage-alimentaire.aspx>

MELCC. (2022). *Indicateurs d'économie verte*. <https://www.environnement.gouv.qc.ca/developpement/indicateurs/economie-verte.htm>

MERN. (2022). *Conjuguer nos forces pour un avenir énergétique durable*. <https://transitionenergetique.gouv.qc.ca/fileadmin/medias/pdf/plan-directeur/MERN-Mise-niveau-2026-plan-directeur-transition-energetique.pdf>

Ministère des Transports. (2018). *Plan d'action 2018-2023*. https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/ministere/role_ministere/DocumentsPMD/PMD-plan-action.pdf

Organisation mondiale de la santé. (2018). *Déchets liés aux soins de santé*. <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/health-care-waste>

Ouest-France. (2022). *À Paris, Lyon ou Besançon, les commerces climatisés doivent désormais fermer leurs portes d'entrée*. <https://www.ouest-france.fr/environnement/climat/a-paris-lyon-ou-besancon-les-commerces-climatises-doivent-desormais-fermer-leurs-portes-d-entree-468b873e-09ca-11ed-89ff-d7b4632af60c>

RECYC-QUÉBEC. (2021). *Rapport sur l'indice de circularité de l'économie*. <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/rapport-indice-circularite-fr.pdf>

RECYC-QUÉBEC. (2022). *Étude de quantification des pertes et gaspillages alimentaires au Québec*. <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/etude-quantification-pertes-qc-fr.pdf>

RECYC-QUÉBEC. (2022). *Les 3RV sous la loupe*. <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/citoyens/mieux-consommer/zone-jeunesse/3rv#:~:text=L'expression%20%C2%AB%203RV%20%C2%BB%20est,impact%20positif%20de%20notre%20geste.>

Réseau Environnement. (2022). *Mémoire – Débouchés pour les sols contaminés*. <https://reseau-environnement.com/wp-content/uploads/2022/06/Memoire-debouches-pour-les-sols-contamines.pdf>

Réseau Environnement. (2022). *Mémoire - Traitement in situ*. <https://reseau-environnement.com/wp-content/uploads/2022/03/Memoire-traitement-in-situ-2022-03-11.pdf>

Transports viables. (2022). *Mobilité durable*. <https://transportsviables.org/visions/mobilite-durable#section-approche-reduiretransferer-ameliorer-rta>